

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S. & M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES. la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ECHOS DE LA SEMAINE

28 Mars. — Un incendie d'une violence inouïe, détruit, près de Pontarlier, dix maisons du village de Sainte-Colombe. En plus des pertes matérielles très considérables, on a à déplorer la mort d'une femme de soixante-quinze ans, dont le corps a été trouvé entièrement carbonisé.

29 Mars. — Mort du prince de Munster, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

— Des crues inquiétantes sont signalées de divers points de la France notamment dans le bassin de la Loire et du Rhône.

30 Mars. — La Chambre, après quatre séances successives dont la dernière s'est terminée à cinq heures du matin, vote enfin le budget, ratifié par le Sénat qui l'ajourne au 3 juin date à laquelle s'opérera la rentrée de la nouvelle Chambre.

— M. Méline prononce, à Remiremont, un grand discours politique dans lequel il expose dans ses grandes lignes, tel qu'il le comprend, le programme de la prochaine législature.

31 Mars. — Le Président de la République signe le décret convoquant les électeurs pour le 27 avril, afin de

procéder au renouvellement de la Chambre des députés.

— M. Delcassé ministre des affaires étrangères et député de l'Ariège, prononce, aux Cabanes, un important discours politique, alors que dans le même temps le général Mercier et M. Jules Lemaitre tiennent à Mamers une réunion électorale.

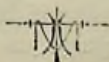
1<sup>er</sup> Avril. — Lord Kitchener signale de l'Afrique australe le déraillement d'un train qui aurait fait quatre-vingts victimes.

— Arrivée à Alger d'une division navale russe, venant d'Extrême-Orient.

2 Avril. — A l'ouverture du congrès de géographie qui se tient à Oran, M. Hanotaux, de l'Académie française prononce un intéressant discours sur le développement de notre colonie Algérienne, sur les ressources et sur l'avenir du contingent africain.

— Les inondations dans les bassins du Rhône et de la Loire, prennent des proportions inquiétantes.

3 Avril. — M. de Lanessan, ministre de la marine, présente à la signature du président de la République un important décret réorganisant les défenses mobiles.



## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

On nous adresse, avec prière de l'insérer, la note suivante, en réponse au compte-rendu paru dans le n° de la *Petite Gazette* du 23 Mars dernier :

Monsieur,

La communication qui vous a été faite à propos de la conférence de la Patrie Française qui a eu lieu Dimanche, à Dammartin, était rédigée avec un tel esprit de parti pris qu'il est impossible de ne pas protester.

Car pour toutes les personnes de bonne foi qui assistaient à la réunion, les conférenciers ont remporté un grand succès, et à un moment donné, si les personnes présentes ont paru étonnées par certaines accusations lancées contre le Chef de l'Etat elles ont applaudi avec vigueur lorsque le conférencier leur a démontré avec preuves à l'appui que ces accusations étaient fondées.

Et quoi qu'en dise votre correspondant, les Dammartinois n'ont pas seulement apprécié l'éloquence des orateurs mais ils ont applaudi au sujet qui leur a été exposé et expliqué.

*Un Français Patriote.*

La date de la première communion de Dammartin est fixée au dimanche 23 mai, jour de la Trinité.

La confirmation aura lieu le surlendemain, mardi 27.

Au sujet du service des eaux dont nous avons entretenu nos lecteurs la semaine dernière, on nous communique de la mairie la note suivante, qui donnera entière satisfaction à ceux de nos concitoyens qui ont le désir d'être renseignés sur l'état d'une question qui les intéresse tout particulièrement :

«Le service municipal de l'eau de Ver devient chaque jour plus irrégu-

lier et c'est à bon droit, que les habitants se préoccupent d'une situation qui, loin de s'améliorer, tend à empirer.

L'administration municipale se rend bien compte des souffrances de la population et fait tous ses efforts pour remédier à l'état de choses actuel en recherchant la cause de la diminution du débit du puits artésien de Ver.

Sur les conseils de la maison Arnaud qui a été chargée, à l'origine, du forage du puits, une première expérience a déjà été faite : On a examiné si le tube artésien n'était pas obstrué par le sable. — Des sondages répétés ont démontré que le tube n'était pas ensablé.

Cette première opération n'ayant donné qu'un résultat négatif, il a fallu chercher ailleurs la cause de notre pénurie d'eau.

De nouvelles tentatives vont donc être faites, conformément à l'avis des ingénieurs Favrot et Lefebvre.

Ces ingénieurs pensent que si l'eau du tubage artésien ne se verse plus dans le réservoir qu'en très petite quantité, cette diminution du débit ne vient pas de la disparition des nappes souterraines, mais d'un manque de pression, conséquence naturelle de l'amoindrissement du volume des eaux de la nappe, réduit par la sécheresse et le manque de neige.

Ainsi donc, au dire des hommes de la profession, la nappe n'a pas disparu, mais le défaut de pression, fait qu'elle ne s'élève plus dans le tube au niveau du sol et s'arrête à une certaine hauteur.

C'est donc cette hauteur qu'il faut déterminer, car une fois qu'elle sera connue, il ne s'agira plus que de placer dans le tube un tuyau d'aspiration au niveau indiqué, pour obtenir l'eau nécessaire à l'alimentation du pays.

Dès lors, la première chose à faire aujourd'hui c'est de vérifier si l'eau

monte toujours avec abondance dans le puits et quelle est la hauteur qu'elle y atteint.

Cette opération, qui n'entraînerait pas de dépense sérieuse, sera faite lundi 7 avril, à l'aide d'une pompe volante, en présence et par les soins de M. l'Ingénieur Lefebvre.

P. S. — Pour ne pas trop étendre la note ci-dessus ; il n'a pas été fait mention des pourparlers qui ont eu lieu, le mois dernier, avec M. Moinat, puisatier à Crepy et qui ont aussi leur intérêt, puisqu'il indiquait déjà la solution qui prévaut aujourd'hui.

SAINTE-MARIE

Les fêtes de Pâques qui ont été particulièrement tristes, cette année, par suite de l'état brumeux de l'atmosphère et surtout de la pluie persistante de dimanche, ont contrarié singulièrement les dispositions des habitants de Sainte-Marie, qui se réjouissaient d'avance en vue de leur fête Communale qui, à ce qu'on pourrait croire, voulait se mettre à l'unisson de la fête Patronale de Sainte-Médard.

Quoiqu'il en soit, on a fait contre fortune bon cœur et tiré le meilleur parti possible de la situation.

La Société de Trompettes de Dammartin qui était attendue pour prendre part au concert donné par la fanfare " L'Avenir " de Sainte-Marie, a été exacte au rendez-vous et a reçu de la part de sa voisine l'accueil le plus cordial.

Après le concert M. Chevanne, Président de la société " L'Avenir " a invité les musiciens dammartinois à prendre part au lunch qu'il avait fait préparer à leur intention en la salle Boulanger.

Les deux sociétés sœurs ont porté leur santé réciproque et ont bu à

leur bonne et étroite amitié.

Le bal a obtenu un succès inespéré le dimanche et le lundi.

Une rixe entre civils et militaires a mis en émoi, lundi soir, toute la gare de Dammartin-Juilly-Sainte-Marie.

Le receveur Desplanques ayant refusé un billet à prix réduit à un nommé Victor Cochu, soldat à la 7<sup>e</sup> section de commis et ouvriers d'administration à Epinal, dont le titre de permission était pour le Bourget, ce dernier l'insulta grossièrement et se rendit avec son père et son frère près du chef de gare pour réclamer.

Les trois hommes étaient ivres.

Ils firent bientôt un tel tapage et causèrent tant de scandale que le facteur-enregistreur Lefebvre crut bon d'intervenir.

Il fit prévenir la brigade de gendarmerie de Dammartin de ce qui se passait.

Puis, comme le soldat l'injurait, il prit son képi afin d'avoir son numéro matricule.

Les ivrognes se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups.

M. Bochart, chef d'équipe, s'étant porté à son secours reçut lui aussi de nombreux coups de poing dans la figure.

Enfin, M. Emile Lefebvre, homme d'équipe, étant à son tour intervenu, fut gratifié d'un coup de pied dans le ventre.

Procès-verbal a été dressé contre les Cochu, père et fils.

*(Journal de S-et-M)*

Les auteurs de semblables brutalités sont d'autant moins excusables que les règlements sont formels, au sujet de la réduction du prix des places pour les soldats permissionnaires.



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice

20547

CB

M709

SHAS



000000 117098

— Ceux-ci ne jouissant de la réduction du prix qui pour la destination portée sur leur feuille de permission. — Donc nous n'hésitons pas à blâmer sévèrement ceux qui s'insurgent avec une pareille violence contre des employés soucieux de leurs devoirs professionnels.

Mais ce qui nous paraît très regrettables c'est que les administrations de chemin de fer aient recours à des restrictions aussi rigoureuses dans l'application d'une mesure qui paraît si équitable à l'égard de nos braves soldats, dont les ressources pécuniaires sont trop souvent des plus restreintes.

Il en résulte qu'en raison de cette considération, certains chefs de service, et peut-être même le plus grand nombre, ferment les yeux et font bénéficier indistinctement tous les militaires de la réduction du prix des places, alors que d'autres se montrent inflexibles dans l'application du règlement.

Dans le cas qui nous occupe, c'est ce qui s'est produit, le soldat Cochu ayant bénéficié du quart place pour venir du Bourget à Dammartin, entendait jouir du même privilège pour retourner au Bourget ; de là, scandale et voies de fait qui entraîneront probablement pour ce malheureux de graves conséquences.

#### MONTGÉ

Le Jeudi 3 avril, une foule émue et recueillie conduisait à sa dernière demeure, le si vénérable et si sympathique maire de Montgé, M. Adrien Mouton, aussi président de la Société de Secours mutuels.

Les pompiers ainsi que les enfants des Ecoles, filles et garçons, formaient

la haie ; nombreuses étaient les jolies couronnes offertes.

On remarquait dans l'assistance M. Dupille, Conseiller d'arrondissement, les membres du Conseil municipal de Montgé, plusieurs maires du canton, et de nombreux amis venus de tous les points de la région pour rendre un dernier hommage à l'homme de bien qui laissait d'immenses regrets.

M. le Sous-Préfet empêché avait adressé à M. Rousseau, l'adjoint, un télégramme exprimant ses regrets de ne pouvoir assister aux obsèques du doyen des maires de l'arrondissement, de l'honnête et sincère républicain, du bon administrateur, qui par sa droiture avait toujours su se faire aimer et estimer de tous.

Au cimetière, M. Rousseau a prononcé le discours suivant :

Au nom du Conseil municipal de Montgé, j'adresse un dernier adieu à M. Mouton notre si sympathique maire.

M. Mouton, dans sa longue carrière administrative, avait su, par sa bonté, et encore plus par sa justice, se faire aimer de tous. Quelle meilleure preuve en donner que celle de ses concitoyens eux-mêmes. Elu membre du Conseil municipal en 1852, il a toujours, depuis cette époque été réélu. Cette constance des électeurs en son intelligence, prouve bien la valeur de l'homme honnête que nous pleurons tous aujourd'hui.

Nommé maire en 1880, il n'a toujours eu en vue que le bien général ; il a pu avoir des contradicteurs, mais des ennemis, jamais, et cela s'explique tout naturellement : la bonté alliée à la justice s'imposent toujours, et c'est ce que fait toujours le bon et vrai républicain.

Ce que M. Mouton a fait comme maire, chacun le sait, et il n'est pas trop présomptueux de dire qu'aucun autre à sa place n'aurait pu, ou plutôt n'aurait su faire mieux.

Ce qu'il voulait, c'était le bien de tous, et jusqu'à ses derniers moments,

cela a toujours été sa préoccupation constante.

On peut dire de lui : Il fut toujours excellent administrateur et sincère républicain.

Mon cher M. Mouton, au nom du Conseil municipal, adieu.

M. Léonor Dupille, Conseiller d'arrondissement, prononça ensuite cette allocution :

Permettez-moi, messieurs, de saluer d'un dernier et bien cordial adieu, l'excellent, le vénéré maire de Montgé, M. Adrien Mouton.

Son souvenir doit demeurer comme un exemple de ce que peuvent et doivent produire les qualités personnelles et le vrai mérite.

Dans la situation la plus modeste, avec l'esprit le plus éloigné de l'intrigue et de l'ambition, ses concitoyens ont, quand même, su discerner la justesse de son esprit naturel, son amour de son pays, toujours en éveil, et le choisirent pour s'occuper des affaires municipales. — Depuis 1880, il est resté à la tête de la commune.

Vous avez tous présente à la mémoire la façon dont il accomplit pendant de longues années cette tâche si difficile, semblait-il, pour lui, simple jardinier, qui n'avait ni le prestige de l'autorité, ni celui de l'instruction, ni celui de la fortune.

Le premier, parmi ses égaux, il justifia leur choix, en administrant la commune avec le tact et l'habileté les plus réels.

Je me rappellerai toujours, et me fais un devoir de le redire ici pour honorer sa mémoire, avec quelle affabilité, avec quelle attention bienveillante, les représentants de l'autorité départementale écoutaient les demandes et les réclamations du doyen respecté des maires du canton de Dammartin.

Cette mort que sa verte vieillesse semblait devoir tenir longtemps encore éloignée, est un deuil bien douloureux et pour sa famille et pour la commune de Montgé.

Elle cause le plus vif regret à ceux

qui ont pu apprécier toute la valeur de cet aimable et honnête homme.

Ils reverront longtemps encore sa figure toujours souriante, ses yeux pétillants d'intelligence et surtout cette complaisance inépuisable, ce désir de se rendre utile et de faire le bien avec simplicité qui montraient en lui le type accompli du brave et solide Briard. le modèle du bon citoyen !...

Adieu, cher Monsieur Adrien Mouton, Adieu...

Puis M. Baudequin dans les termes les plus affectueux et avec la plus grande distinction de langage s'applique surtout à faire ressortir les mérites intimes de celui dont il fut le dévoué collaborateur à la mairie.

Ce n'est pas sans une grande émotion, dit-il que je salue cette tombe où va reposer l'homme de bien si estimé de tous et dont j'ai été le collaborateur de tous les jours pendant 23 années.

Cette collaboration m'a permis d'apprécier la grande bienveillance de M. Mouton, pour tous, ses qualités administratives, ses constants soucis pour arriver à bien faire. Une voix plus autorisée que la mienne vous en a retracé tous les mérites.

Je veux vous faire voir aussi en M. Mouton, l'homme bon, celui qui aimait les enfants. Il leur a prouvé son amitié, non par des paroles mais par des actes, et c'était un grand plaisir pour lui de les voir en classe, étudiant plus ou moins attentivement. Il donnait un petit conseil à chacun, souriait à une réponse plus ou moins juste, mais conservait toujours cette affabilité paternelle qui était le fond de son caractère. Il aimait les écoles, aussi quelle était sa joie lorsqu'il apprenait qu'elles avaient obtenu quelques succès.

Il était l'ami de tous, c'est vrai, et qui donc aurait pu ne pas l'aimer, mais pour moi qui le connaissais, c'était plus que l'ami, c'était le père avec tout ce que ce mot a de plus grand et de plus sublime. Sa bonté était inépuisable et on peut dire de lui : Il a passé sur la terre en faisant le bien.

Admis dans son intimité, j'ai pu apprécier le charme de sa vie de famille, et j'adresse à sa fille, à son gendre, et à sa famille éplorés, l'expression des regrets unanimes des habitants de la commune. Puisse, cette sympathie générale leur apporter une consolation suprême dans la perte si douloureuse qui les éprouve.

Adieu. M. Mouton. Adieu.

#### CLAYE

La délégation cantonale pour le canton de Claye est ainsi composée :

MM. Derveloy, député, conseiller général, à Claye ; Aubry, maire, à Carnetin ; Delabarre, adjoint au maire, à Claye ; de Saint-Arroman, maire, à Iles-lès-Villenoy ; Douchet, adjoint au maire, à Annet-sur-Marne ; Filliard, adjoint au maire, à Fresnes ; Gachet, docteur-médecin, à Claye ; Lécart, huissier, à Claye-Souilly ; Lenfant, maire, à Charmentray ; Lioret, maire, à Annet-sur-Marne ; Papillon, conseiller municipal, à Fresnes ; Pelletier, maire, à Claye ; Prod'homme, conseiller municipal, à Annet.

#### VER

MM. Quicray (Arthur) et Mercier (Paul) viennent d'être élus conseillers municipaux, au deuxième tour de scrutin qui a eu lieu le 16 mars, le premier par 26 voix, et le second par 21 voix.

#### OISSERY

La Commission départementale vient d'accorder une subvention de 150 francs à la commune de Oissery pour restauration des logements de l'instituteur et de l'institutrice.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

A l'exemple de leurs collègues des cantons de Crépy et de Pont, les

cantonniers du canton de Nanteuil ont déposé entre les mains de leur conseiller général, une pétition pour demander que la retraite des cantonniers des chemins départementaux soit égale à celle des cantonniers de l'État, et aussi que cette retraite soit maintenue dans toute son intégrité, lorsque ces modestes fonctionnaires viennent à perdre leur femme.

Trouve en état de vagabondage, le 18 mars, à Nanteuil, les nommés Ischiesche (Otto), 25 ans, et Holzner (Edouard), 30 ans, sujets allemands, sont condamnés chacun à huit jours d'emprisonnement.

Le service de Nanteuil-Senlis, et celui de Mortefontaine-Plailly-Senlis peuvent être considérés comme définitivement fixés dans tous leurs détails.

Il est probable que l'entente pourra se faire bientôt pour le service de Verberie à Senlis et celui de Ver à Senlis par Ermenonville.

#### VILLE de DAMMARTIN

### ÉTAT CIVIL

Du 23 au 30 Mars 1902

#### NAISSANCES

27 mars. — Yvonne Alphonsine fille de Félix Frouard, télégraphiste, et de Marthe-Angèle Marchand, sans profession  
27 mars. — Joseph-Antoine, fils de Hermine Hubert, journalière.

#### Station météorologique de Dammartin

MARS 1902.

Pression atmosphérique moyenne: 761  
Température moyenne : 11°8

Maximum : 16° au-dessus, le 19.  
Minimum : 1° au-dessous, le 4.  
Pluie, quantité totale: 43 mm. 3  
Nombre de jours de pluie : 13

### Les Ouvriers Agricoles

Les agriculteurs pourront, dans quelques semaines, élever la voix. Leur devoir est d'envoyer au Parlement un représentant fermement décidé à s'occuper du sort des travailleurs des champs, dont la condition doit être améliorée.

Nous avons protesté contre les dispositions injustes de la loi du 9 avril 1893 sur les accidents du travail ne s'étendant pas aux ouvriers agricoles. Les malheureux cultivateurs furent encore sacrifiés sur ce point aux ouvriers des villes, surtout aux ouvriers de la grande industrie, qui eux, se mettent en grève et savent faire entendre leurs doléances. Puisque la loi est bonne pour les travailleurs de l'usine et du chantier, elle devrait être également applicable à ceux qui labourent la terre et nourrissent la nation par leur peine. La vie de l'ouvrier des champs est aussi précieuse que celle de l'ouvrier des villes et les patrons, que l'assurance débarrasserait de leur lourde responsabilité civile, ne pourraient qu'applaudir à cette réforme vraiment humanitaire.

Les républicains se doivent à eux-mêmes d'entreprendre dans la prochaine législature la refonte de la loi de 1893, de façon à défendre les droits des ouvriers de culture. Il y a urgence, car si la jurisprudence plus libérale que la loi, en a parfois appliqué les dispositions à des questions de travaux agricoles, une certaine confusion règne dans les jugements et arrêts souvent contradictoires.

La loi seule peut abroger ces distinctions inadmissibles. La justice pour les ouvriers agricoles, égaux à leurs camarades des villes, la justice pour l'homme de la terre nourricière, pour le « Paysan de France », voilà ce que nous demandons et ce que nous ne nous laisserons pas de réclamer.

Nous devons envisager la question du morcellement et des dispositions qu'ont les ouvriers des champs à se rendre dans les villes.

C'est devenu une vérité banale que de constater la dépopulation des campagnes et l'exode vers les villes — et le dernier

recensement est là pour le démontrer, une fois de plus. On en a donné comme raison cet attrait qu'exerce la ville, avec ses lieux de plaisir, son existence plus douce, ses mœurs plus faciles, ses ressources plus abondantes, ses hospices et hôpitaux ; on a fait valoir que c'était une tendance générale dans un état démocratique, que chacun aspirait à faire gravir à ses ascendants un échelon de plus sur l'échelle sociale — comme si la mise en valeur de la terre n'était pas un des buts les plus nobles d'une existence.

On a insisté aussi sur la facilité que donnent les moyens de transport de se rendre rapidement d'une région à l'autre, laissant ici et là une parcelle du patriotisme de clocher. « La voie ferrée est l'aimant qui attire la limaille humaine », a dit en une expression piquante, M. Paul Deschanel, à la tribune de la Chambre, le 10 Juillet 1897.

Enfin un grand nombre d'économistes attribuent ce mouvement de desertion des campagnes à notre régime successoral.

Il faut en effet reconnaître que notre code ne permet guère la conservation intégrale du domaine paternel. L'article 826 du Code civil, qui autorise chacun des cohéritiers à demander sa part en nature des meubles et immeubles de la succession, l'article 832 qui enjoint de faire entrer dans chaque lot, s'il se peut, la même quantité de meubles et d'immeubles, ont pu être d'une manière très inappropriée et très juste, appelés « des machines à hacher le sol ».

Quels remèdes proposer ?

Nous sommes partisans de la suppression des articles 826 et 832, du Code civil, suppression qui préviendrait le morcellement excessif.

Nous avons cependant un exemple ; le récent Code civil allemand, promulgué le 10 août 1896 et exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1900, et qui fixe uniformément la réserve à la moitié de la valeur de la part héréditaire *ab intestat*.

Nous arrivons enfin au remède le plus en faveur, le plus à la mode allions-nous dire, le « homestead », c'est-à-dire l'institution qui permet au propriétaire rural d'ériger sa terre, ou du moins une partie de sa terre, en un bien de famille inaliénable et insaisissable.

Ce fut au Sénat qu'une pétition appuyée par un grand nombre de Sociétés d'agriculture, en 1887, préconisa pour la

première fois le moyen « de fixer définitivement les familles rurales dans leur commune ».

L'idée parut si séduisante, qu'elle fit rapidement son chemin dans le grand public et le monde parlementaire.

Dès 1894, le « homestead » fut l'objet de propositions de lois de la part de MM Léveillé, Hubbard, l'abbé Lemire, Viger; il vient d'être tout récemment l'objet d'un rapport favorable à la chambre.

Il ne faudrait point cependant céder à un engouement passager : car si « l'homestead » — ou plutôt le bien de famille inaliénable — présente des avantages sociaux et familiaux, il peut aussi être un obstacle sérieux au crédit, puisqu'il diminue ou même supprime le gage du créancier.

Aussi nous ne comprendrions l'institution en France du bien de famille insaisissable et inaliénable qu'avec une organisation sérieuse et perfectionnée du crédit agricole.

Une excellente mesure ne serait-elle pas aussi l'extension de la petite propriété rurale des dispositions de la loi sur les habitations à bon marché ? Sans aller jusqu'à dire avec M. Siegfried que sa proposition de loi arrêterait la dépréciation de la propriété agricole, elle permettrait tout au moins à l'ouvrier agricole l'accès de la propriété et pourrait le fixer d'une façon stable dans les campagnes.

Enfin et surtout l'introduction de l'assistance, jusque dans nos plus humbles communes serait un gage de sécurité pour l'ouvrier agricole. Ce serait en même temps donner une part du bien-être social aux déshérités des champs qui souffrent sans se plaindre, et dont l'humble labeur rend tous les jours la France plus forte et plus riche.

Les quelques mesures que nous venons d'énumérer ne sont point de celles qui demandent de longs efforts ni de pénibles études. Pourquoi le Parlement, où les représentants de l'agriculture sont pourtant en majorité, les néglige-t-il si complètement ?

Et pourquoi les agriculteurs, qui, dans quelques semaines, pourront manifester leur volonté, n'imposent-ils pas à leurs mandataires un plus juste souci de leurs intérêts ?

(Journal de Senlis)

### Conseils Utiles

*Pour empêcher les verres de lampe de*

*se casser.* — Mettez les verres sur le feu, dans une bassine remplie d'eau froide, ajoutez-y un peu de gros sel, laissez l'eau bouillir et faites-la refroidir lentement. Par ce procédé les verres deviennent presque incassables. On peut l'appliquer aux ustensiles de faïence et à ceux en porcelaine. On ne fait que recuire ces objets et plus on opère lentement, surtout pour laisser refroidir l'eau, plus on rend ces objets solides. Si on coupe avec un diamant un verre de lampe sur la partie convexe, il ne se brisera plus, car cette coupure facilite la dilatation produite par la chaleur

—o—

*Pour relever un animal tombé.* — Il arrive souvent qu'un animal tombé à terre accidentellement, ou par suite d'un excès de fatigue, refuse de se relever.

Voici un moyen fort simple de l'y contraindre.

Il suffit de prendre une pincée d'herbes fines et lui boucher les narines. L'air venant à lui manquer, il se relève immédiatement pour chercher à respirer.

A défaut d'herbe, du foin, du linge, du papier, même ce qu'on aura sous la main atteindra le même but. C'est parait-il, infaillible.

En police correctionnelle :

— Prévenu, quel est votre état ?

— Un peu fiévreux, mon président j'ai pas fermé l'œil de la nuit... C'est égal j'vous r'mercie pas moins.

ON DEMANDE

## Un Bon CHARRETIER

*S'adresser au bureau du journal*

*Directeur-Gérant E. LEMARIE*

*Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE*